

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2019

Présents : Mrs Serge CETTOLO, Christian DUTOUR, Thierry DECHERY, Yves OLIVES, Laurent SABATIER et Mmes Marie -Dominique IDRAC, Martine ULIAN, Nathalie DANE, Carole RIBERA, Eric ZANET,

Absent Excusé :

Secrétaire de séance : La secrétaire

Début de séance : 20h35

1) **Approbation du compte rendu précédent** :

Le compte rendu précédent a été approuvé à l'unanimité.

2) **Vote du budget prévisionnel** :

Dépenses investissement et *Recettes* Investissement : 79 814.00€

Dépenses fonctionnement *Recettes fonctionnement* : 196 426.00€

Le budget est voté à l'unanimité.

3) **Travaux en Investissement** :

La place de la mairie et la partie « Arcadèche » sera faite par l'Entreprise « COLAS » pour un montant TTC de 7 400€.

Après ces travaux, il faudra refaire les places de parkings handicapés.

Le mur du cimetière sera fait cette année 2019.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4) **Vote des taux** :

Après avoir fait un tour de table, le Conseil Municipal vote les taux tels qu'ils sont présentés par l'Etat ; soit :

Taxe d'habitation : 12.70%

Taxe foncière bâtie : 20.72%

Taxe foncière non bâti : 44.07%

5) **Vote des subventions** :

Les subventions aux associations sont reportées comme en 2018.

6) **Questions diverses** :

Chalet Mialet : Concernant le chalet de M. MIALET Patrick, l'ARS a demandé la mise aux normes.

Communauté de Communes : À ce jour, nous ne savons pas si les taux vont augmentés cette année.

Mme Hernandez Béatrice : Après l'incendie de la maison, cette dernière est toujours hospitalisée à Ranguel.

Suite à cet incendie, les pompiers ont soulevé la question : la réserve incendie située entre la Salle Des Fêtes et le lac est trop loin de certaines maisons du hameau. Ils demandent de prévoir la création d'une réserve. Le coût est d'environ 3 000€. Il faudra se renseigner si cette nouvelle loi s'applique aux anciennes habitations.

Syndicat des eaux Barousses : M. le Maire explique que la commune de Mancieux souhaite adhérer au Syndicat. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Le Paon au hameau : Le Paon est toujours là dans le hameau et se balade de maison en maison. Nous cherchons la solution pour l'attraper et le donner.

Séance levée à 22h42.

Prochain conseil municipal : 9 mai 2019